



Quoi de neuf à Saint-Lambert

n° 31 - Aout 2024



Cet été a été riche en événements, les Jeux olympiques nous ont émerveillés, la course cycliste sur route, des femmes et des hommes, est passée à Saint-Lambert et la grande ferveur dans Paris a été extraordinaire.

Il nous faut maintenant reprendre le quotidien de nos vies !

Pour notre commune c'est bien évidemment la rentrée des classes, avec 60 élèves, mais aussi la fête de Saint-Lambert-des-bois le samedi 14 septembre où toute l'équipe de Saint-Lambert-en-fête nous a concocté de belles surprises. Venez nombreux !

Tous les volontaires sont les bienvenus pour aider. Je vous souhaite à tous une excellente rentrée, dynamique et joyeuse !

Olivier Bedouelle
Maire





L'équipe dynamique de Saint-Lambert-en fête prépare la fête du 14 septembre !

L'école

Équipement : La préfecture des Yvelines, suite à notre demande, nous a octroyé trois subventions.

- La première d'un montant de 2364€ pour l'achat de **tableaux numériques** que nous avons installés début juillet
- La deuxième d'un montant de 4725€ pour l'achat **de jeux** pour les petits ; nous les avons commandés et nous espérons une installation rapide
- La troisième d'un montant de 115 441€ pour la remise aux normes de la **cuisine et de la cantine**. Ces travaux seront réalisés l'été prochain.

Gilles et Rémy (le directeur) sont maintenant titulaires sur leur poste ! Cela va nous permettre d'avoir un encadrement plus stable et d'envisager.



La fête annuelle de l'école a été organisée fin juin ; ce fut une réussite avec une belle pièce de théâtre qui a séduit le public nombreux qui était présent !



Le potager

Un potager a été installé près de la cantine, nos enfants ont participé activement à sa mise en place.

Fête de la musique

Cette année encore, ce fut un beau succès pour notre commune : très bonne musique et une belle ambiance dans la cour de l'école. 80 personnes étaient présentes.

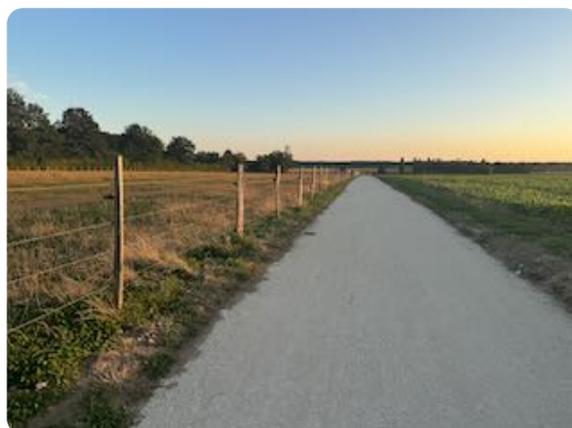
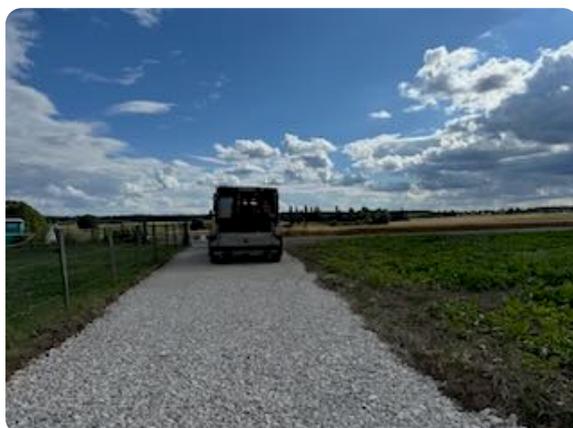


Travaux

Pour les réparations et réfections nécessaires à la mare de Vaumurier, l'appel d'offres a été lancé et réceptionné. La commission ad hoc se réunira en septembre pour statuer.

Chemin de la messe : comme certains l'ont peut-être remarqué, les travaux sur le Chemin sont maintenant terminés. C'est EUROVIA qui a réalisé ces travaux pour un montant HT de 70 000€, y compris la réfection de la partie abîmée lors des fortes pluies. Le département finance 80% de cette somme. Ce chemin permet dorénavant de relier le village et le hameau de la Brosse, à vélo, à pied ou à cheval !

Le Chemin du charme et du carrosse a lui aussi été refait par la Communauté de communes, permettant de relier notre village à Trottigny. Il est maintenant possible de faire une boucle récréative pour aller du village jusqu'à à Saint-Forget et revenir à la Brosse !



Les projets de travaux :

- Après l'année "blanche" qui nous a été imposée, nous allons redéposer notre demande de contrat rural pour la Maison des associations et pour la réfection du toit du manoir ;
- Nous avançons sur le projet de chemin entre Vaumurier et le village, à travers le contact pris avec une maîtrise d'œuvre

CCAS :

On peut rappeler ici le succès de la sortie des Anciens, en mai dernier, organisée autour de la visite de l'insolite et touchant musée Raymond Devos à Saint Rémy-Les-Chevreuse, suivi d'un excellent repas au centre de Saint-Paul : 50 personnes étaient présentes.

Le repas **du dimanche 14 juillet** a réuni, de son côté, une vingtaine de personnes. Nous allons devoir trouver une solution de remplacement pour la confection des repas car notre ami cuisinier, Palmiro Cocco, habitant de Saint-Lambert, s'est hélas fracturé l'épaule. Nous lui souhaitons un bon rétablissement !

NE PAS OUBLIER :

- Les haies ne doivent pas excéder **2M de hauteur** en limite de propriété.
- Tous les travaux de modification de façade ou de limite séparative doivent faire l'objet d'une déclaration en mairie. Ces demandes sont envoyées à l'architecte des bâtiments de France (ABF) qui doit donner son avis. Celui-ci s'impose à tous dans le village le village. Exemples de modifications devant donner lieu à une déclaration :
 - Changement de fenêtres
 - Changement de clôture
 - Changement du toit
 - Ravalement
 - Mise en place d'une pompe à chaleur (PAC)
- La route de la brosse vers le Mesnil-Saint-Denis est en sens unique !
- Vous pouvez consulter l'arrêté municipal spécifiant les règles pour éviter de déranger vos voisins lors de travaux bruyants. [C'est ici...](#)

Les petites news qui nous font du bien

Les dates à retenir

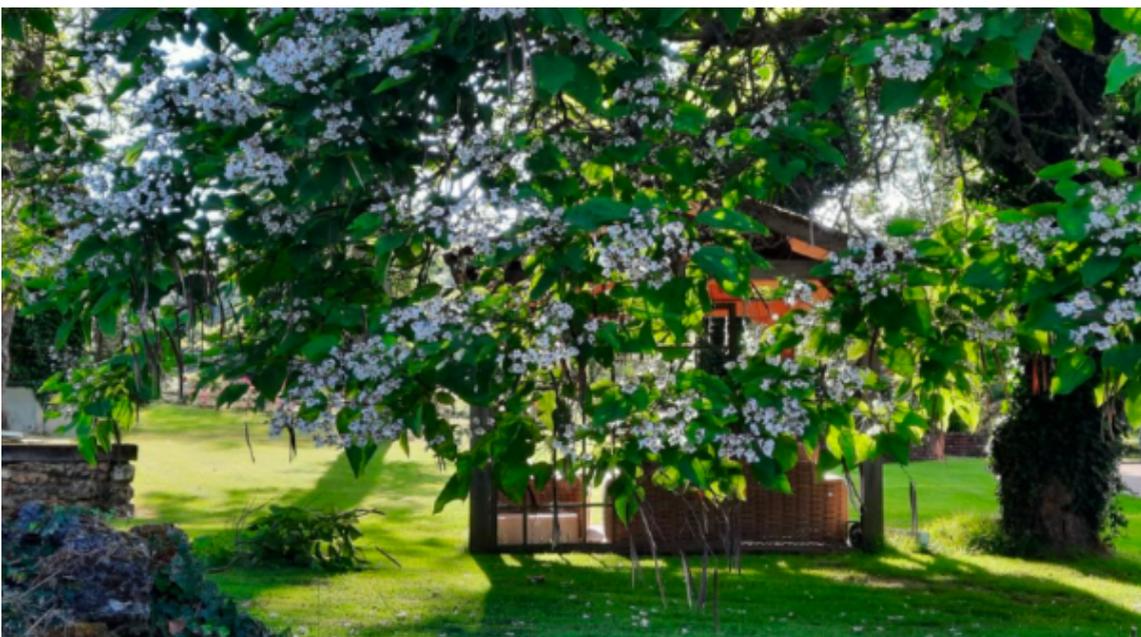
La fête de Saint-Lambert-des-bois le 14 septembre

La sortie des ado le dimanche 22 décembre

Les permanences à la mairie le samedi reprennent le 7 septembre

Le concours photo

La gagnante du thème "votre Saint-Lambert" est Frédéric LEGROS. Grand bravo à lui !



Mairie de Saint-Lambert

13 rue de la Mairie, 78470, Saint Lambert Des bois

[Site web](#)

[Se désinscrire](#)

